

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-204

SERVICE : Direction Habitat, Rénovation et Médiation Urbaines

OBJET : Etat des lieux et perspectives logements étudiants

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-36 du 8 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 11^e Vice-Présidente Madame Valérie Guyon, déléguée à l'habitat et au logement, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT la consultation pour une étude d'état des lieux et de perspectives des logements étudiants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT que l'offre d'Etudes-Actions (69007 Lyon) répond aux critères techniques et budgétaires d'analyse de l'offre ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché relatif à l'étude de l'état des lieux et des perspectives des logements étudiants sur le territoire de l'agglomération de Bourg-en-Bresse à Etudes-Actions (69007 Lyon) pour un montant de 19 995,00 € HT.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 7 octobre 2022.



**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,**

Valérie GUYON
Déléguée à l'habitat et au logement